

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
- MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU procuration à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUZE procuration à Pierre CABANY
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE, Didier MAU

**Concerne : 10-74 Traitement des déchets ménagers – Compte rendu d'exploitation 2009**

La Communauté de Communes a confié le traitement des déchets ménagers à un prestataire privé par le biais d'Appels d'Offres Publics à la concurrence. Il n'y a pas eu de Délégation de Service Public.

Dans un souci de transparence, la société ASTRIA prestataire, se doit de présenter un rapport annuel sur la gestion du service concerné. Les éléments essentiels du compte rendu d'exploitation de l'année 2009 vous sont présentés dans le rapport annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport,

► prend acte de la présentation du compte rendu d'exploitation 2009, par la société ASTRIA concernant le traitement des déchets ménagers.

Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le

Pour copie conforme  
Arsac, le 28 juin 2010

**Le Président,**

**Gérard DUBO**

**Acte à classer**

DL10-74

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-07-05T13-44-25.00 ( MI26361343 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100705-DL10-74-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Rapport d'activités 2009 traitement des déchets ASTRIA

Date de décision : 05/07/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.8. EnvironnementActe : [10-74 Traitement des déchets.PDF](#)

Préparé	Le 05/07/10 à 13:44	Par <a href="#">PERIER Jean-Marc</a>
Transmis	Le 05/07/10 à 13:44	Par <a href="#">PERIER Jean-Marc</a>
Accusé de réception	Le 05/07/10 à 13:49	